République Française

Délibération n°2023-195 du 27/09/23



Le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (40): M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU, Madame Martine LACOTTE.

Délibération affichée et exécutoire le : 29/09/2023

Excusé(s) (13): Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, M. Gilles CARANTON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Marc FLEURET ayant donné procuration à Mme Delphine GENESTE, M. Didier DUVERGNE ayant donné procuration à Mme Pascale BAVOUZET, Mme Valérie LEGRÉSY ayant donné procuration à Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT , M. Ludovic RÉAU ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER.

## 46 : Rapport d'activités du Syndicat mixte de la zone artisanale des Maisons Neuves pour l'année 2022

La communauté d'agglomération Châteauroux Métropole est adhérente au Syndicat mixte de la zone artisanale des Maisons Neuves de Velles.

En vertu de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L5711-1 du CGCT, le Syndicat mixte de la zone artisanale des Maisons Neuves a l'obligation de transmettre à ses adhérents un rapport annuel d'activités.

Il est présenté au Conseil communautaire le rapport d'activité 2022 du Syndicat mixte de la zone artisanale des Maisons Neuves, qui a pour objet de dresser le bilan de ses activités d'aménagement, d'entretien au sein de la ZA des Maisons Neuves.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport du Syndicat mixte de la zone artisanale des Maisons Neuves pour l'année 2022, sur la base du document détaillé joint.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire prend acte .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance

Pascale BAVOUZET